

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 505-3**



---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 11 août 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 505-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION  
DE L'EAU POTABLE NUMÉRO 505.**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entre en vigueur le 13 août 2020.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 13 AOÛT 2020.

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*